



COMMUNE
DE
CROISILLES
62128

Tél. : 03.21.07.57.57
Email : courrier@mairie-croisilles.fr
Internet : www.mairie-croisilles.fr

Compte Rendu Conseil municipal du 11 mai 2021

Tableau de présence :

Serge BILLAUT	AE (Fabien Sellier)	David BULCOURT	P
Elisabeth BULTEEL	AE (Monique Vandewalle)	Laure CORDONNIER	P
Mickael CUVELLIER	P	Gérard DUE	P
Sophie GILLION	P	Alain GREBERT	P
Ludivine JAMPIERRE	P	Raphaëlle MAGGIOTTO	P
Cécile MARKOWSKI	P	Brigitte MERLIN	P
Mathieu REBOUT	P	Hervé SAINT-POL	AE (Alain Grébert)
Caroline SANTERNE	P	Eric SELLEZ	P
Fabien SELLIER	P	Monique VANDEWALLE	P
Jean-Paul WISSOCQ	P		19 votants

P : Présent – AE : Absent Excusé – ANE : Absent Non Excusé – () : procuration

Secrétaire de séance : David Bulcourt

Ouverture de la séance à : 18h00

Déroulé de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 mars 2021

Il vous est demandé d'approuver le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 27 mars 2021.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

2. Choix de l'entreprise pour les travaux de la rue Pierre Poutrain

L'analyse rendue par la Maîtrise d'œuvre concernant les prestations de travaux de la rue Pierre Poutrain est la suivante :

- Tranche ferme + tranche optionnelle 1

Entreprise	Montant total	Note technique / 40 points	Note prix / 40 points	Note délai / 20 points	Note globale / 100 points	Classement
SARL DUFFROY	273 812,50 €	17,00	38,37	10,00	65,37	4
DELAMBRE	262 687,00 €	22,50	40,00	14,17	76,67	3
RAMERY RESEAUX	317 310,00 €	32,00	33,11	12,14	77,25	2
BALESTRA TP	267 382,50 €	37,00	39,30	20,00	96,30	1

La tranche ferme correspond à l'enfouissement des réseaux et le génie civil associé. La tranche conditionnelle correspond à la réfection de la couche de roulement en enrobés.

La Commission d'Appel d'Offres propose à l'unanimité de retenir cette proposition, à savoir le choix de l'entreprise **BALESTRA TP**.

Les travaux sont susceptibles de démarrer aux alentours du 15 juin

Il vous est demandé d'en délibérer

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

3. Décision Modification n°1 Commune

A la demande de la trésorerie, il est demandé de modifier les points suivants dans le budget primitif 2021.

La décision modificative concerne les inscriptions suivantes :

En fonctionnement :

c/775 : - 11 140 euros (recettes)

chapitre 023 : -11 140 euros (dépenses)

En investissement :

Chapitre 024 : + 11 140 euros (recettes)

Chapitre 021 : + 11 140 euros (dépenses)

Cette décision modificative est équilibrée. Il vous est demandé d'en délibérer

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

4. Décision Modification n°2 Commune

A la demande de la Trésorerie, il nous est demandé de prendre une décision modificative concernant la fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021

L'article 16 de la loi de finances pour 2020 prévoit la suppression de la taxe d'habitation sur les locaux meublés affectés à l'habitation principale (appelée « taxe d'habitation sur les résidences principales THRP ») et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements. Cette refonte de la fiscalité locale entrera progressivement en vigueur entre 2020 et 2023.

A compter de 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes et les EPCI à fiscalité propre. Un nouveau schéma de financement des collectivités locales entrera en vigueur et chaque catégorie de collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre seront intégralement compensés de la suppression de cette recette fiscale.

Chaque commune se verra transférer le taux départemental de TFPB appliqué sur son territoire. Son taux de référence sera ainsi égal à la somme du taux communal et du taux départemental de TFPB de 2020.

Il vous est proposé de conserver le taux d'imposition de la taxe d'habitation de 2020 (17,37 %) auquel s'ajoutera le taux départemental, **soit la fixation du TFBB pour 2021 à 39,63%**.

Il vous est demandé d'en délibérer

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

5. Questions diverses

Questions posées par le groupe « Pour une nouvelle vision de Croisilles » :

- 1- lors du conseil du 23 janvier, le conseil a accepté la cession de l'ancien EPHAD à la commune. Depuis cette date, sommes-nous propriétaire du site ? avons-nous l'acte notarial ? si oui la convention a-t-elle été établie ?

l'acte notarial et la convention sont en cours de rédaction.

- 2- Lors du conseil du 27 mars, pendant l'échange sur le compte administratif de la commune nous avons constaté une surfacturation de plus de 12 000 € d'électricité (article 60612) dans les dépenses de la section de fonctionnement et vous deviez revenir vers nous avec les éléments. Pouvez-vous nous faire ce retour ? si vous le souhaitez nous pouvons nous rendre en mairie pour consulter ses documents ?

Fabien Sellier précise que la réponse a été apportée par mail le dimanche 28 mars matin et intégrée au compte rendu du précédent Conseil Municipal. Fabien Sellier fait la lecture de ces précisions déjà apportées.

(Questions du précédent conseil non répondues car reçues Hors Délai)

- 1- Suite échange avec la région/département, concernant la sécurisation des arrêts de bus à quelle échéance voyez-vous les travaux de protection/signalétique ?

Les échanges avec Monsieur Delbé, Directeur de la RRT ont porté leurs fruits. A ce jour, les bus ne s'arrêtent plus devant le trottoir côté salle des fêtes et ont modifié leurs itinéraires par les rues Pierre Poutrain, du Moulin et de la gare, leur permettant d'aborder correctement les arrêts de bus existants.

L'installation prochaine de la halle couverte permettra aux enfants et usagers du bus de bénéficier de celle-ci en guise d'abri bus. Une fois installée, la réflexion globale sur l'aménagement des places pourra se poursuivre, la halle étant complètement intégrée dans cet aménagement. Cet aménagement global se fera étape par étape.

- 2- Demande d'accès au mémoire de réponse de la commune dans l'affaire portée au TA par l'avocat de Melle Claude Lemoine

Sur conseil auprès des avocats de la Commune, le Mémoire n'a pas vocation à être transmis, d'autant plus que Monsieur Wissocq est témoin à charge contre la Commune dans cette affaire. Néanmoins, Maître Strub a conseillé la Mairie de faire lecture de ce Mémoire en séance.

La lecture publique du document (rapport du cabinet d'avocats de la commune) est faite par Fabien Sellier

Autres points :

Sophie Gillion annonce en séance sa démission de Conseillère Municipale et fait lecture au Conseil Municipal de sa lettre qui sera communiquée à Monsieur le Maire ce jour.

Mathieu Rebout pose la question sur le projet de crèche dans l'ancienne perception : privée ou publique ? Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un projet privé et ne connaît pas l'état d'avancement du projet car justement s'agissant d'un projet privé.

Les cafés vont être réouverts en terrasse. Mathieu Rebout demande si la sécurisation des abords des cafés est envisagée. Monsieur le Maire précise que cela a déjà été proposé par le passé sans accord de leur part. Monsieur le Maire précise que les intéressés peuvent l'appeler à ce sujet au besoin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20